



## Stéphane Peillet

EARL des Bruyères  
St-Priest (69)

# Charte d'engagement « Bonnes Pratiques Agricoles et Apicoles »

## Enjeux

- // Renforcer le dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, et leur faire prendre conscience des contraintes et exigences du métier de chacun.
- // Protéger les pollinisateurs, domestiques et sauvages, en rappelant la réglementation et les Bonnes Pratiques agricoles mais aussi apicoles.

## Actions mises en place

// En 2011, à l'initiative de Stéphane Peillet, Bayer a proposé une charte d'engagement « Bonnes Pratiques Agricoles et Apicoles ». Signée sur la base du volontariat par les deux parties, celle-ci présente les leviers (réglementaires et de bonnes pratiques) pour la protection de la santé de l'abeille, que chacun s'engage à respecter.



Rucher transhumant installé à St-Priest pendant la floraison d'acacias.

### Points clés pour l'agriculteur

// Traçabilité et respect des recommandations d'usage des traitements phytosanitaires, en particulier pour les insecticides autorisés en floraison, l'application doit être faite en dehors des heures de butinage,

// Respect d'un délai minimal de 24 h entre l'application d'une pyréthriinoïde et d'un triazole/imidazole durant la floraison ou au cours de la production d'exsudats.

### Points clés pour l'apiculteur

// Informer de la gestion sanitaire du rucher, et de l'état des ruches en début et en fin de saison.

Charte d'engagement  
« Bonnes Pratiques Agricoles  
et Apicoles » téléchargeable  
sur le site Bayer-Agri.fr



## Résultats obtenus

// Stéphane Peillet accueille sur son exploitation 2 apiculteurs : un rucher fixe et un transhumant.

// Lors des premiers échanges, l'apiculteur et l'agriculteur se sont entendus sur le contenu de la charte qu'ils ont ensuite signée d'un commun accord. Cette collaboration a été illustrée dans un article paru dans *La France Agricole* en 2012.

// Depuis l'élaboration de cette charte et pour prolonger le dialogue, des journées de rencontre entre apiculteurs et agriculteurs ont été mises en place avec des partenaires de la distribution agricole.



*Signature de la charte entre agriculteurs et apiculteur à l'EARL des Bruyères.*

## Bénéfices agriculteurs

La charte a permis :

// d'instaurer une relation professionnelle et de favoriser le dialogue,

// de prendre conscience des bonnes pratiques à suivre en faveur des pollinisateurs. Cette sensibilisation a facilité leur mise en œuvre de manière volontaire,

// d'échanger avec l'apiculteur sur les contraintes du métier d'agriculteur et de passer outre les préjugés (et vice versa).

## Point de vue Bayer

// La Charte est un bon outil pour sensibiliser aux bonnes pratiques.

// Il est nécessaire de développer des outils pour accompagner les agriculteurs sur l'usage des produits phytopharmaceutiques en vue de protéger les pollinisateurs.

// Il y a une réelle attente sur le terrain pour des rencontres entre apiculteurs, agriculteurs et l'ensemble des acteurs de la filière agricole.

© Photos : Bayer - L. Alvarez - Imprimé sur papier 100% recyclé - Nov. 2018



**Bayer S.A.S.**

Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

**Bayer Service Infos**

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits